

<https://pelerinagesdefrance.fr/indulgence-pleniere-aux-malades-du-Covid-19-a-leurs-familles-ainsi-qu-aux>



Indulgence plénière aux malades du Covid-19, à leurs familles, ainsi qu'aux personnels soignants



INDULGENGE PLENIERE
CONCEDEE PAR N S P LE PAPE INNOCENT XII
A TOUTS FIDELIS CHRETIENS, QUI VISITERONT DEPUIS LE
1800 l'eglise de Trévigny, Dées de Quimper, à partir
Dimanche de son L'Ange.

- Homélie et prières -
Date de mise en ligne : lundi 23 mars 2020

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Indulgence plénière aux malades du Covid-19, à leurs familles, ainsi qu'aux personnels soignants

« La Pénitencerie apostolique vient de publier un décret accordant une indulgence plénière aux malades du Covid-19, à leurs familles, ainsi qu'aux personnels soignants si avec une âme détachée de tout péché, ils se joignent spirituellement, avec les moyens de communication, à la célébration de la Sainte Messe, à la récitation du Saint Rosaire, à la pratique pieuse de la Via Crucis ou à d'autres formes de dévotion, ou si, au moins, ils récitent le Credo, le Notre Père et une pieuse invocation à la Bienheureuse Vierge Marie [...], avec la volonté de remplir les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Saint-Père), dès que cela leur est possible. »

Sites sources :

[le salon beige](#)

[vatican](#)